

BIGORRE INITIATIVE



Partenaire de votre projet

La plate-forme d'Initiative Locale (PFIL), Bigorre initiative, a été créée en 1987 sous l'impulsion du Comité Départemental de Développement Économique des Hautes-Pyrénées, dans l'objectif de favoriser la création d'entreprise sur l'ensemble du département.

Elle est membre de France Initiative Réseau qui fédère 235 PFIL.

Elle regroupe l'ensemble des acteurs locaux de la création d'entreprise (chambres consulaires, banques, organismes financiers, ordre des experts comptables et autres partenaires ...) et travaille en partenariat et complémentarité avec eux.

Des compétences au service de tous les porteurs de projet

Une aide technique et un parrainage

Bigorre Initiative accueille et accompagne le porteur de projet dans l'élaboration de son projet (conseil personnalisé avec réalisation d'une simulation financière à 3 ans permettant de valider les objectifs, étude de marché, recherche de partenaires financiers).

Bigorre Initiative assure le suivi après le démarrage du projet afin de favoriser sa pérennité.

Bigorre initiative peut proposer au créateur un parrain, dirigeant ou cadre d'une entreprise locale, qui le soutient et lui fournit les contacts utiles à son développement, tout en le faisant profiter de sa propre expérience.

Un financement pour l'entreprise

Bigorre Initiative dispose d'un fonds d'intervention provenant essentiellement des collectivités locales, des entreprises et des organismes financiers (le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, le FEDER, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, la Caisse des Dépôts, Rio Tinto/Alcan, ERDF, Groupe Malakoff, la Société Générale,...).

Ce fonds permet l'octroi de prêts d'honneur personnels aux créateurs, associés ou dirigeants d'entreprise, destinés à consolider les fonds propres de l'entreprise et à faciliter l'obtention de prêts bancaires.

Les chances de réussite du projet ainsi consolidé sont plus importantes.

Un réseau de partenaires

La PFIL Bigorre Initiative a développé, depuis sa création, une capacité d'expertise propre et un réseau de partenaires, acteurs économiques et institutionnels locaux, soucieux d'encourager, sur le département des Hautes-Pyrénées, l'initiative individuelle et la création d'emplois.



Contacts : www.cdde65.fr

05 62 56 79 63 (possibilité de remise d'un dossier support)

Le prêt d'honneur



Pour qui ?

- toutes les entreprises en création, reprise, développement, restructuration ou transmission.
- tous les secteurs d'activités selon l'emploi créé ou sauvegardé.
- les prêts s'adressent aux personnes physiques ayant une fonction dirigeante dans l'entreprise.

Combien ?

- le prêt d'honneur est compris entre 5 K€ et 20 K€ avec déplaçonnement possible à 30 K€ pour des projets à fort potentiel d'emploi
- durée : 3 à 5 ans avec différé de 3 à 6 mois
- taux 0 % sans garantie
- en complément d'un prêt bancaire

Le Comité d'Agrément

Monique TISSERAND :

Présidente du Centre de Ressources pour l'Entrepreneuriat au Féminin
Vice-Présidente des Femmes Chefs d'Entreprise

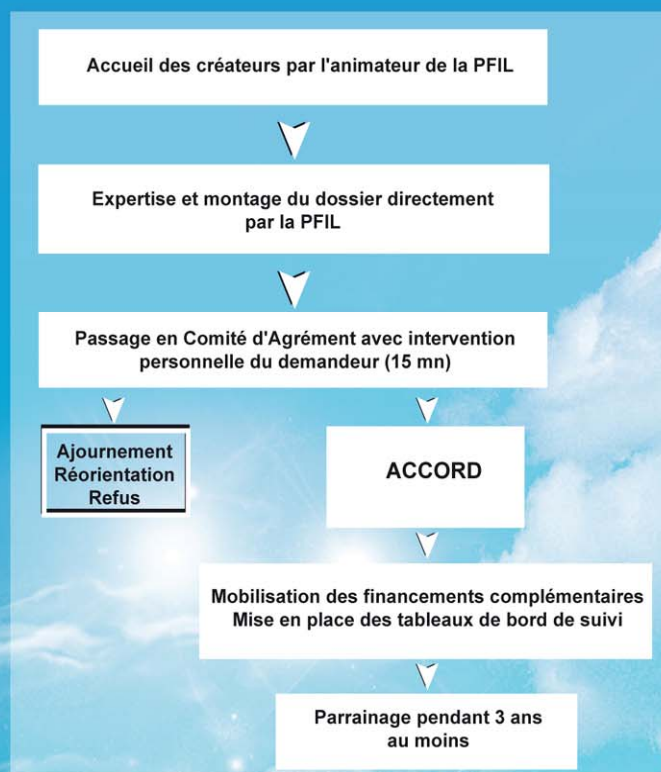
Sont Membres du Comité d'Agrément Bigorre Initiative Développement Local

- CCITHP
- RIO TINTO ALCAN
- la Trésorerie Payeur Général
- le Crédit Agricole
- le réseau EGEE
- la Société Générale
- le CIC Société Bordelaise
- la Banque Populaire Occitane
- la BNP PARIBAS
- la Banque de France
- l'Ordre des Experts comptables
- la Chambre de Métiers
- le Crédit Lyonnais
- la CGPME
- Délégation au Bénévolat CDDE

Sont Membres du Comité d'Agrément Bigorre Initiative Développement Industriel

- le Groupe MALAKOFF
- le SDD65
- l'ENIT
- le Crédit Lyonnais
- la DREAL Midi-Pyrénées
- le représentant des Experts Comptables
- RIO TINTO ALCAN
- la Trésorerie Payeur Général
- le Crédit Agricole
- le réseau EGEE
- la Société Générale
- le CIC Société Bordelaise
- BTPP
- la CCITHP
- la BNP Paribas
- la Banque de France
- ERDF
- le Medef

Comment ?



Contacts : www.cdde65.fr

05 62 56 79 63 (possibilité de remise d'un dossier support)

BIGORRE INITIATIVE

Partenaire de votre projet

Le parcours



Accueil des créateurs par l'animateur de la PFIL



Expertise et montage du dossier directement
par la PFIL



Passage en Comité d'Agrément avec intervention
personnelle du demandeur (15 mn)



Ajournement
Réorientation
Refus



ACCORD



Mobilisation des financements complémentaires
Mise en place des tableaux de bord de suivi



Parrainage pendant 3 ans
au moins

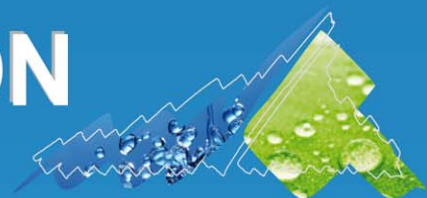


FRANCE INITIATIVE

Contacts : www.cdde65.fr

05 62 56 79 63 (possibilité de remise d'un dossier support)

BIGORRE INNOVATION



HAUTES-PYRENEES
COMITE DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Partenaire de votre projet

Bigorre Innovation a pour objet de soutenir les chefs d'entreprise porteurs de projets innovants en Hautes-Pyrénées, qui ont besoin d'un accompagnement à l'innovation :

- « dans la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures »
- « sur tout processus de création d'avantages concurrentiels dans les produits, procédés, services, méthodes, à partir de technologies ou savoir faire nouveaux pour l'entreprise ».

La zone d'intervention est celle du territoire départemental des Hautes-Pyrénées.

Les conditions du prêt d'honneur Bigorre Innovation

Type d'aide : Prêt d'honneur personnel sans intérêt (taux 0) ni garantie avec un différé de 6 mois.

Bénéficiaire : Le chef d'entreprise d'une PME.

Plafond : 30 000 euros par an et par projet, durant 3 ans, soit un plafond de 90 000€ et 50% du montant des dépenses engagées pour le projet innovant.

Durée du prêt : Maximum 5 ans.

Le plan de financement du projet innovant devra comporter un concours financier au moins égal à celui de Bigorre Innovation, pouvant émaner du porteur de projet, et/ou d'autres partenaires financeurs de l'innovation (OSEO, capitaux-risqueurs, Région, Business Angels...)

Assurance incapacité totale et décès obligatoire souscrite par le(s) titulaire(s) du prêt d'honneur.

Le parrainage : pour soutenir le créateur pendant la phase de création et de développement de son entreprise. Il est effectué gratuitement par un cadre ou un chef d'entreprise, en liaison avec le CDDE.



Contacts : www.cdde65.fr

05 62 56 79 56 (possibilité de remise d'un dossier support)

BIGORRE INITIATIVE

Le Bénévolat Economique pour un parrainage efficace



Gérée par le Comité Départemental de Développement Economique des Hautes-Pyrénées, la plate forme d'initiative locale « Bigorre Initiative » créée en 1987 permet chaque année à plus d'une soixantaine de chefs d'entreprises de créer, reprendre ou développer une entreprise.

Cette aide est fondée sur le principe de prêts d'honneur à taux zéro. Aujourd'hui « Bigorre Initiative » est au plan national la première Plate Forme d'Initiative Locale en montant de fonds prêtés depuis sa création.

Si cette démarche s'avère une incontestable réussite, le CDDE et Bigorre Initiative pensent qu'il convient de faire épauler chacun de ces nouveaux chefs d'entreprises par un parrain.

Cette action bénévole peut certes requérir, en fonction de la spécificité de l'entreprise, quelques connaissances techniques et financières basiques ; mais l'essentiel n'est pas là : c'est avant tout une mission d'écoute, de suivi, de relais, de regard neuf et décalé porté sur l'évolution de l'entreprise qui est confiée au parrain.

Quelques bénévoles opèrent déjà ; ce réseau doit être maintenant étoffé. Pour faciliter l'intégration des nouveaux, une réunion mensuelle (conviviale) d'échanges et de partages d'expériences est prévue, ainsi que trois journées annuelles de formation.

Rejoignez-nous et devenez Bénévole Economique !



Contacts : www.cdde65.fr

05 62 56 79 64